

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-01-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois de janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin (absente)
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et Mesdames Isabelle Longval, trésorière, France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2019-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 10 décembre 2018
5. Adoption des comptes payés du mois de décembre 2018
6. Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2019
7. Adoption règlement sur la gestion contractuelle
8. Adoption règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de la TECQ 2014-2018
9. Adoption règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de la TECQ 2010-2013
10. Assemblée de consultation règlement, modification règlement zonage et règlement administratif
11. Adoption second projet règlement, modification règlement zonage et règlement administratif

12. Avis de motion et présentation, Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
13. Autorisation de paiement, voie ferrée rue des Oies-Blanches
14. Autorisation de paiement, mise aux normes – secteur Saint-Louis
15. Modification résolutions : 2018-11-325 et 2018-12-353
16. Autorisation de paiement, plans et devis – construction réservoir
17. Augmentation de la marge de crédit
18. Acceptation soumission, surveillance de chantier et bureau – construction réservoir
19. Exécution d'un jugement – saisie de salaire
20. Nomination membre au Comité consultatif d'urbanisme
21. Autorisation signature, protocole d'entente – Corporation de transport régional de Portneuf
22. Autorisation de passage, Course 2019 du Grand défi Pierre Lavoie
23. Annulation d'intérêts matricule 9873 87 2019 et 9575 41 2047
24. Dépôt de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus (reporté)
25. Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités aux sinistres – Volet 2
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35 Fin : 21h05

Rés.2019-01-002

Adoption des procès-verbaux du 10 décembre 2018

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Portneuf du 10 décembre 2018 (séance extraordinaire du budget et séance ordinaire) soient acceptés tel que présentés.

Rés.2019-01-003

Adoption des comptes payés du mois de décembre 2018

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis en date du 11 janvier 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis en date du 11 janvier 2019 totalisant la somme de 728 389.52 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2019-01-004

Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2019

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 222 « Règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2019 » soit adopté.

Rés.2019-01-005

Adoption règlement sur la gestion contractuelle

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 221 « Règlement sur la gestion contractuelle » soit adopté.

Rés.2019-01-006 Adoption règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de la TECQ 2014-2018

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 223 « Décrétant un emprunt de 139 080 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2014-2018) » soit adopté.

Rés.2019-01-007 Adoption règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de la TECQ 2010-2013

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 224 « Décrétant un emprunt de 203 605 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2010-2013) » soit adopté.

Assemblée de consultation, règlement 220 – modifiant règlement de zonage et règlement administratif

Monsieur le maire explique le projet de règlement 220 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de revoir certaines normes relatives à l'implantation des bâtiments et modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 concernant l'attestation de conformité pour une installation septique ». Ce règlement vise à régler l'orientation des bâtiments principaux dans les zones agroforestières et agricoles dynamiques lorsque ceux-ci sont localisés à plus de 50 mètres du chemin, à régler la hauteur des murs d'un garage dans les zones à vocation résidentielle Ra, Rb et Rc modifier la marge de recul avant dans la zone Rb-6 afin de rendre conforme quatre (4) résidences, ainsi que l'obligation de fournir une attestation de conformité pour les installations septiques.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2019-01-008 Adoption second projet de règlement, modification règlement zonage et règlement administratif

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement 220 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de revoir certaines normes relatives à l'implantation des bâtiments et modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 concernant l'attestation de conformité pour une installation septique » soit adopté.

Rés.2019-01-009 Avis de motion, et présentation du projet de règlement, Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Madame la conseillère Joëlle Genois, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 206-1 afin d'inscrire le texte intégral de l'article 7.1 tel qu'exigé du MAMH
- dépose le projet du règlement 206-1 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »

Rés.2019-01-010 Autorisation de paiement, voie ferrée rue des Oies-Blanches

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement au Canadien National pour les travaux effectués à la voie ferrée de la rue des Oies-Blanches au montant de 32 641.57 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 210.

Rés.2019-01-011 Autorisation de paiement, mise aux normes – secteur Saint-Louis

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #4 à Rochette Excavation, tel que recommandé par WSP Canada inc. pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis au montant de 34 188.91 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 197 et à la TECQ.

Rés.2019-01-012 Modification résolutions : 2018-11-325 et 2018-12-353

Considérant que WSP Canada a fait parvenir des recommandations de paiement corrigées pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis concernant les paiements numéros #2 et 3;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE dans la résolution 2018-11-325 le montant de 266 843.13 \$ à verser à Rochette Excavation soit modifié par le montant 270 537.06 \$ taxes incluses.

QUE dans la résolution 2018-12-353 le montant de 240 376.25 \$ à verser à Rochette Excavation soit modifié par le montant de 254 915.04 \$ taxes incluses.

Rés.2019-01-013 Autorisation de paiement, plans et devis – construction réservoir

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement à Tetra Tech QI inc., pour la réalisation des plans et devis de la construction du réservoir d'eau potable au montant de 14 199.43 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 198.

Rés.2019-01-014 Augmentation de la marge de crédit

Considérant que les prochains revenus de taxes municipales ne seront pas perçus par la Ville avant la mi-mars;

Considérant que la Ville a effectué des travaux dans le cadre des programmes de la TECQ 2010-2013 et 2014-2018, que ces travaux ont été payés entièrement avant le versement périodique (étalé sur une période de vingt ans) des subventions par le Ministère et que ces dépenses ne sont pas liées à un règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention;

Considérant que la Ville a un fonds de roulement de 300 000 \$ sans règlement d'emprunt et que ces dépenses doivent être payées dès l'achat, mais que les revenus de taxation associés sont répartis sur plusieurs exercices;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande à son institution financière d'augmenter la marge de crédit à 1 000 000 \$ afin qu'elle soit utilisée pour couvrir au besoin les dépenses courantes en attendant que la première perception des taxes ait eu lieu et que les démarches auprès du Ministère en lien avec la TECQ et le fonds de roulement soient complétées.

QUE cette marge de crédit demeure effective jusqu'à son renouvellement.

Rés.2019-01-015 Acceptation soumission, surveillance de chantier et bureau – construction réservoir

Considérant que les demande de soumissions publiques, pour la surveillance de chantier et de bureau pour des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable, ont été publiées sur le site SEAO;

Considérant que la seule soumission reçue a été évaluée par le comité de sélection d'après une grille de pointage sans que le montant soumis pour l'exécution du mandat ne soit connu par les membres et que la soumission est conforme;

Considérant qu'après analyse, prise de connaissance des prix soumis et application de la formule prévue à la loi, la firme a obtenu un pointage final de :

- Tetra Tech QI inc.

9.33

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la surveillance de chantier et de bureau pour des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable, au montant de 184 799.32 \$ taxes incluses, à Tetra Tech QI inc. conformément au devis et à sa soumission et que cette dépense soit conditionnelle à l'acceptation par le MAMH du règlement 219 augmentant le financement prévu au règlement 198 (projet FEPTU volet 2).

Rés.2019-01-016 Exécution d'un jugement – saisie de salaire

Considérant que la Ville a obtenu un jugement final de la Cour municipale de Donnacona le 21 février 2018 condamnant les propriétaires de l'immeuble situé au 1061 à 1061B, rue Saint-Charles, Ville de Portneuf et portant le matricule F 9975 34 7685 à payer la somme de 8 968.72 \$, en plus des intérêts;

Considérant que les défendeurs n'ont pas acquitté la totalité des sommes visées par ce jugement;

Considérant qu'il y a lieu d'ordonner l'exécution de ce jugement par la saisie du salaire des défendeurs pour le remboursement des taxes municipales qui sont dues à la Ville conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la saisie du salaire des défendeurs en exécution du jugement mentionné au préambule de la présente résolution.

QU'à cette fin, les huissiers du cabinet Paré, Ouellet, Bigaouette soient mandatés pour procéder à l'exécution du jugement par saisie du salaire conformément à la loi.

QUE les procureurs de la Ville, de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, soient mandatés afin de fournir, si requis, toute l'assistance juridique nécessaire au huissier qui procédera à la saisie du salaire afin de permettre à la Ville de récupérer les sommes dues.

Rés.2019-01-017 Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Sébastien Langlois soit nommé membre au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Portneuf.

Rés.2019-01-018 Autorisation signature, protocole d'entente – Corporation de transport régional de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la MRC de Portneuf pour signer, en son nom, le protocole d'entente de services de transport adapté sur le territoire de la MRC de Portneuf du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2024.

Rés.2019-01-019 Autorisation de passage, Course 2019 du Grand défi Pierre Lavoie

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Course 2019 du Grand défi Pierre Lavoie sur son territoire le 11 mai 2019.

Rés.2019-01-020 Annulation d'intérêts matricule 9873 87 2019 et 9575 41 2047

Considérant que l'historique de paiement du propriétaire des matricules 9873 87 2019 et 9575 41 2047 est effectué en un seul versement un mois après la réception du compte de taxes municipales;

Considérant que pour l'année 2018 le paiement a été effectué par le propriétaire mais pour une raison inconnue la Ville n'a pas reçu le chèque;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte d'annuler les frais d'intérêts au montant de 351.23 \$ en date du 14 janvier 2019.

Rés.2019-01-021 Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités aux sinistres – Volet 2

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent un montant global estimé à 12 500 \$ plus taxes, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500 \$ plus taxes.

QUE la Municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 21h57 Fin : 21h59

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Joëlle Genois demande la levée de l'assemblée à 22h00.

Maire

Greffière